

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 juin 2012
(convocation du 11 juin 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Claude à M. CAZENAVE Charles à partir de 10h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme de FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte à compter de 11h20
Mme. LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h30
Mme BREZILLON Anne à M. SOLARI Joël à compter de 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLÉ Thierry jusqu'à 10h50
M. DAVID Yohan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme DELATTRE Nathalie à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 11h30
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Jean-Louis
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. GAUTE Jean-Michel
M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme. EWANS Marie-Christine
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10h30
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à M. BRUGERE Nicolas
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte
M. SIBE Maxime à Mme. LAURENT Wanda
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10h30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Traitement des gravats reçus sur les centres de recyclage communautaires - Appel d'offres ouvert - Lancement et autorisation de signature

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation :

Les marchés n°09/110U, 09/111U et 09/347U (traitement des gravats reçus sur les centres de recyclage communautaires lots 1, 2 et 3) arrivent à échéance respectivement les 16 février 2013 (lots 2 et 3) et 11 novembre 2013 (lot 1).

Une nouvelle consultation doit être lancée afin de poursuivre la prestation. En effet, la Communauté Urbaine de Bordeaux reçoit les gravats sur ses différents centres de recyclage. Ces déchets sont constitués de produits relevant de la catégorie des déchets inertes : déchets de démolition constitués de pierres, briques, parpaings, tuiles, ardoises, dallages, carrelages, résidus de bétons, résidus de ciment, résidus d'enrobés, grès et céramique, marbre, terre végétale. Ces marchés permettent de procéder à leur traitement/valorisation.

Afin de procéder au renouvellement de ces marchés, les services communautaires ont mis au point les documents de la consultation afin de lancer un nouvel appel d'offres pour réaliser cette prestation.

Dans le but, d'une part, de limiter les trajets des véhicules communautaires assurant l'évacuation journalière des gravats issus des centres de recyclage et, d'autre part, de disposer d'une capacité de traitement compatible avec les tonnages à traiter, la prestation de traitement porte sur trois lots distincts.

LOTS	DESIGNATION
Lot 1 (SECTEUR 1)	Traitement des gravats sur les centres de recyclage communautaires d'Ambès, Ambarès, Bassens, Bordeaux Bastide, Bordeaux Surcouf
Lot 2 (SECTEUR 2)	Traitement des gravats sur les centres de recyclage communautaires de Villenave d'Ornon, Gradignan, Pessac

	Bourgailh, Pessac Gutemberg, Bordeaux Paludate
Lot 3 (SECTEUR 3)	Traitement des gravats sur les centres de recyclage communautaires de St Médard en Jalles, Le Taillan, Bruges, Blanquefort, Eysines, Mérignac

Par ailleurs, cette liste de centres de recyclage n'est pas exhaustive : en effet, des centres peuvent ouvrir ou fermer pendant la durée d'exécution du marché.

Les marchés seront conclus pour une durée totale de 4 ans fermes.

L'estimation prévisionnelle du service est la suivante :

- lot 1 : 448 640 € HT sur 4 ans ;
- lot 2 : 672 960 € HT sur 4 ans ;
- lot 3 : 672 960 € HT sur 4 ans ;
- soit une estimation totale de 1 794 560 € HT sur 4 ans.

Eu égard aux montants estimés, cette consultation se fera sous la forme de l'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 3° alinéa, 57 à 59 du code des marchés publics avec publicité européenne. Cet appel d'offres prendra la forme d'un marché à bons de commande, avec fixation d'un minimum et d'un maximum contractuel en quantités, conformément à l'article 77 du code des marchés publics :

- lot 1 :
 - o seuil minimum : 16 000 tonnes sur 4 ans
 - o seuil maximum : 50 000 tonnes sur 4 ans
- lot 2 :
 - o seuil minimum : 36 000 tonnes sur 4 ans
 - o seuil maximum : 64 000 tonnes sur 4 ans
- lot 3 :
 - o seuil minimum : 36 000 tonnes sur 4 ans
 - o seuil maximum : 64 000 tonnes sur 4 ans

Les marchés seront conclus sur la base de prix unitaires révisables semestriellement

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet au budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2012, chapitre 011, article 611, CRB TF00.

En conséquence, afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui demandé :

- d'approuver le projet de dossier de consultation mis à disposition à la Direction de la Commande Publique,
- d'autoriser le Président à lancer une procédure de type appel d'offres ouvert,
- d'autoriser le Président à signer les marchés à intervenir avec les entreprises ou les groupements qui auront émis les offres économiquement les plus avantageuses à l'issue de la procédure de passation avec publicité européenne.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,
Vu le projet de dossier de consultation des entreprises, mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Il est nécessaire de procéder au traitement des gravats reçus sur les centres de recyclage communautaires,

Afin de répondre à ce besoin, il est nécessaire d'organiser préalablement une consultation publique,

Cette consultation publique, eu égard à l'estimation financière des services communautaires, doit prendre la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne,

Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à lancer ces marchés publics allotis,

DECIDE

ARTICLE 1:

Le projet de dossier de consultation des entreprises est approuvé.

ARTICLE 2:

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

ARTICLE 3:

Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés à intervenir avec les entreprises ou les groupements qui auront émis les offres économiquement les plus avantageuses.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est autorisé à procéder à la recherche d'une entreprise en cas d'insuccès d'un des lots de cette consultation, soit par la voie d'une nouvelle procédure d'appel d'offres, sur la base d'un nouveau dossier de consultation adapté à la conjoncture économique ou modifié, soit par la voie d'une procédure de marché négociée comme le permet l'article 35 I 1^e du code des marchés publics

ARTICLE 5 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet au budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2012, chapitre 011, article 611, CRB TF00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2012**

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2012

M. DIDIER CAZABONNE